... à toi l'a aussi aimé. Et puis, maintenant, il ne sera plus seul, nous sommes tous avec lui, sept généraux ».

Le tsar le ramènera en Russie, et, maintenant, il pourra savoir par lui comment le peuple vit en Sibérie...

Quand un système répressif aussi odieux que celui qui fait l'objet de l'article de la « Revue » produit de pareils résultats, il prouve par cela même son inutilité. Il est dès lors jugé. Si le régime tsariste ne l'abolit point, ils pourront bien disparaître ensemble.

La Révolte cléricale

INTERVIEW DE BRIAND

Rome, 3 janvier. — Le *Giornale d'Italia* publie une interview de Briand. Le ministre de l'instruction publique confirme qu'il a reçu de nombreux prêtres et évêques animés *de sentiments patriotiques*. Ils vinrent lui demander des éclaircissements sur l'application de la loi de séparation : cela peut paraître étrange au Vatican, où l'on ne veut pas comprendre qu'on met à une dure épreuve les sentiments patriotiques du clergé français.

Briand déclare que la question religieuse est réglée par le refus des catholiques de constituer des associations cultuelles. Les biens refusés par le clergé seront affectés aux institutions de bienfaisance. L'avenir n'inspire aucune inquiétude à M. Briand, car le pays a approuvé la politique du gouvernement, parce qu'il sait bien que la séparation a été nécessaire pour défendre la suprématie du pouvoir civil ; si les catholiques s'étaient pénétrés de l'esprit de la loi, ils auraient pu constituer une église puissante. « Ce n'est pas notre faute, ajouta le ministre, s'ils ont refusé ; le jour viendra où ils reconnaîtront leur erreur. »

CHAPELLE PERCEE

Brest, 3 janvier. — Le Conseil municipal a voté l'acquisition de la Chapelle de la marine en vue d'opérer le percement de l'avenue qui conduira de la rue de la Mairie au quartier Keravel.

Le préfet maritime a ordonné d'enlever de l'édifice tous les objets servant à l'exercice du culte.

Les offices seront désormais célébrés dans la chapelle intérieure de l'hôpital maritime.

L'Empereur du Sahara est-il mort ?

Vingt millions abandonnés

Paris, 3 janvier. — Un bruit sinistre meut les cours. Sa Majesté l'Empereur du Sahara serait mort ! Mais la nouvelle n'est pas encore confirmée : ce qui est seulement certain, c'est la totale, l'absolue disparition de celui qui fut, en ses heures de raison, Jacques Lebaudy.

Depuis octobre 1904, date à laquelle son avocat et son avoué le virent une minute à Turin, dans l'appareil le plus propre à inspirer à ces législes un juste étonnement, personne de ses conseillers n'a plus jamais revu l'empereur du Sahara !

On sait vaguement que, par la suite, Jacques Lebaudy, empereur du Sahara, fut arrêté un instant, comme fou, en Italie, qu'il eut de semblables difficultés en Turquie, puis en Egypte, où il se promène vêtu en fils du prophète, on suit sa trace à Ceylan, où il vit réfugié dans la maison d'un médecin, qui soigne ses accès délirants ; puis on retrouve son passage à bord d'un navire des Messageries maritimes ,sous un nom d'emprunt ; il débarque à Bombay, s'avance dans l'intérieur des Indes... et disparaît définitivement.

Jacques Lebaudy est-il fixé dans ce pays des merveilles ; y vit-il comme un sage, après avoir étonné la vieille Europe par ses excentricités ? Jacques Lebaudy est-il mort de la maladie de poitrine qui le mine depuis si longtemps ; a-t-il été assassiné par ceux qu'aurait tentés la fortune en or qu'il a l'habitude de toujours porter sur lui ? Mystère !

Ce qui est certain, incontestable, c'est que, depuis plus de deux ans, « personne d'ici ne l'a vu », personne n'a reçu « directement » de ses nouvelles.

Ce qu'on sait, c'est que Jacques Lebaudy a interdit à l'avoué, qui avait succédé dans cette charge à M. Deglise, de s'occuper de ses affaires — même ordre fut donné à son avocat.

C'était l'abandon, en France, d'une fortune immobilière de plus de vingt millions de francs.

Le fait est que par cette volonté souveraine, manifestée de loin par un disparu, par un homme dont on ne sait s'il est mort, vivant ou cloîtré dans quelque maison de santé, des immeubles, des hôtes, des fermes, des navires tombent en ruines, s'effritent chaque jour pour n'être pas entretenus ; des terres restent en friche, des bois retournent à l'état de forêts vierges...

Tandis que tant de misérables crèvent de faim à Paris et ailleurs en France, que tant de pauvre diables grelottent de froid, sans abri, de beaux et bons immeubles clos et inutiles ; les champs ne produisent plus de blé ; les bois ne sont plus coupés... vingt millions de capital improductif, mais c'est un million de revenu perdu chaque année !... un million qui ferait vivre tant de malheureux qui sont sans travail et qui peinent !... Il y a quelque dix ans, Waldeck-Rousseau, plaidant précisément pour un frère de l'empereur du Sahara, faisait triompher cette thèse que c'est celui qui retire sa fortune de la circulation publique qui est un être nuisible à tous, et non celui qui la dépense, et, en conséquence, faisait lever le conseil judiciaire dont avait été doté le jeune Max Lebaudy, prodigue à l'extrême.

Aujourd'hui, si la théorie de Waldeck-Rousseau était appliquée, le tribunal n'hésiterait pas à donner aux biens abandonnés de l'empereur du Sahara un administrateur qui en assurerait la gestion normale.

Passez, vous qui ne savez où loger, vous qui souffrez du froid, vous, sans travail et sans gîte devant, par exemple, la belle maison qui porte le numéro 36 de la rue de Maubeuge... elle est vide, abandonnée, inutile, ainsi que tant d'autres qui lui appartiennent, du caprice de l'empereur du Sahara. Et vous, paysans, pour qui quelques mètres carrés de terre seraient la vie assurée, sachez que, par la même fantaisie, dans la Nièvre, dans l'Aisne, dans la Brie, etc., des milliers et des milliers d'hectares restent à l'état sauvage... Et sachez, les uns et les autres, que ces biens à l'abandon doivent rester tels, parce qu'ils sont la propriété d'un archi-millionnaire dont la justice respecte la démence colossalement dotée.

Mais le plus curieux de l'histoire, c'est qu'à peine Jacques Lebaudy eut-il disparu, des agents d'affaires anglais se prétendirent, sans avoir jamais eu à en justifier sérieusement, les mandataires de l'empereur, et s'implantèrent dans la fortune du disparu, comme le rat dans le fromage de la fable. Ils réinstallèrent dans leurs fonctions avocats et avoués, révoqués de la veille, et qui cessèrent d'être curieux dès qu'on leur versa des honoraires — et touchèrent des derniers locataires les derniers loyers. — Bien entendu, à cette perception qui leur servit à verser la dîme nécessaire aux hommes de loi se borne leur action : maisons, champs ,forêts restent à l'abandon.

Les juges jugent, les avocats plaident, et les avoués grossoyent, à grand zèle et à gros frais, sans que nul s'inquiète de savoir, si, réellement, le principal intéressé connaît quelque chose de ces procès, s'il n'est pas interné quelque part, si même il est en vie ! On fait peut-être plaider un mort : mais comme c'est un mort qui paye, qu'importe ?

Dans tous les cas, nul de ses avocats ou avoués n'a vu ou même correspondu directement avec Jacques Lebaudy depuis des années. C'est un fait.

Comité Consultatif des Chemins de Fer

Paris, 3 janvier. — Le ministre des travaux publics vient de réorganiser le comité consultatif des chemins de fer.

Sont nommés membres du comité pour les années 1907 et 1908 :

MM. Emile Combes, Antonin Dubost, Maurice Faure, Huguet, Leydet, Mir, Monis, Prevet, Ratier, Saint-Germain, Trouillot, Richard Waddington, sénateurs.

Aynard, Bérard, Berteaux, Bourrat, Chaumet, Cochery, Dron, Etienne, Gouzy, Guieysse, Lauraine, Lhopiteau, Mougeot, Muteau, Rajon, Sarrien, Sibille, députés.

Charles Blanc, Colson, Cotelle, Herbette, Sainsère, conseillers d'Etat, membres de la section des travaux publics.

Geoffroy, conseiller, Mérillon, avocat général à la Cour de Cassation.

Courtin, président de Chambre à la Cour des Comptes.

André Lefèvre, membre du Conseil municipal de Paris ; Léon Barbier, membre du Conseil général de la Seine.

Charles Laurent, directeur général de la comptabilité publique ; Brunet, directeur général des douanes ; Privat-Deschanel, directeur général des manufactures de l'Etat ; Blondel, inspecteur général des finances.

Pallain, gouverneur de la Banque de France.

Fontaine, directeur du travail ; Paulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales.

Cabaret, directeur du secrétariat et du personnel au ministère de l'agriculture ; Daubrée, directeur général des eaux et forêts ; Vassillière, directeur de l'agriculture ; Ringeisen, directeur du cabinet au ministère de l'agriculture ; Bénard, membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Henry, ministre plénipotentiaire, directeur des consulats et des affaires commerciales.

Edgar Combes, conseiller d'Etat.

Le colonel Sabatier, sous-chef d'état-major général de l'armée.

Boutteville, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur général des travaux publics des colonies.

Maurice Bloch, inspecteur des finances, directeur de la comptabilité au ministère des colonies.

Herman, directeur de l'exploitation au sous-secrétariat des postes et télégraphes.

Jozon, Lethier, Quinette de Rochemont, inspecteurs généraux des ponts et chaussées ; Mussat, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Worms de Romilly, inspecteur général des mines.

Emile Loubet, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; Viger, président de la Société nationale d'horticulture de France ; Caze, ancien président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; de Lagorsse, secrétaire général de la Société d'encouragement à l'agriculture ; André Lebon, membre de la Société d'encouragement à l'agriculture ; Tisserand, membre de la Société d'encouragement à l'agriculture; Cazelles, secrétaire général de la Société des viticulteurs de France.

Firmin Rainbeaux, administrateur général des mines de Marles ; Papelier, fondateur des docks nancéiens ; Rueff, administrateur délégué des messageries fluviales de Cochinchine ; Périer de Féral, président de la Chambre syndicale de la marine (navigation intérieure).

Armez, Lahaye, Gruner, ingénieurs civils.

Louis Ricard, membre d'honneur de l'institut des actuaires ; Griolet, membre de la commission permanente du congrès international des chemins de fer ; Pérocheau, ouvrier ajusteur dans les ateliers de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ; Martin, administrateur et trésorier de l'association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français.

Faits Divers

HORS REGION

Horrible crime

Une vieille femme assassinée et brûlée.

Châlon-sur-Saône, 3 janvier. — Un crime horrible vient d'être découvert au village de Barizey, arrondissement de Chalon-sur-Saône. Des bandits inconnus ont assommé à coups de marteau la veuve Flèche, soixante-dix-huit ans, qui vivait seule dans une maison retirée, puis ils ont mis le feu au lit sur lequel elle reposait. Lorsqu'on a trouvé la victime, elle n'avait plus rien d'humain : c'était une masse informe composée de moignons calcinés

Horrible drame conjugal

Un mari tue sa femme de vingt-sept coups de rasoir et tente de se suicider.

Bruxelles 3 janvier. — Un forfait horrible a eu lieu cette nuit, à Differdange (grand-duché de Luxembourg).

Un nommé Lethir avait, par suite des mauvais traitements qu'il lui faisait endurer, lassé sa femme, Catherine Huss, qui avait quitté le domicile conjugal.

Hier soir, à dix heures, Lethir se rendit chez sa femme. Ils passèrent ensemble une partie de la nuit. Vers le matin, une violente querelle éclata entre les époux. Armé d'un rasoir, Lethir coupa la gorge à sa femme, qui expira peu après. Le cadavre portait 27 blessures.

Tournant ensuite son arme contre lui-même, le meurtrier essaya de se trancher la gorge. Son état est néanmoins peu grave.

Catherine Huss laisse trois enfants respectivement âgés de huit, six et trois ans.

VOL AU CHLOROFORME

Reims, 3 janvier. — A l'arrivée d'un train venant de Paris, on a trouvé, en gare de Reims, dans un compartiment, une femme évanouie et paralysée. Cette femme, parlant difficilement le français, a déclaré se nommer Mariette Arnaud, être âgée de soixante-quatorze ans, née à Fort-de-France, et se rendre à Arlon (Belgique). Elle ajouta qu'en cours de route, deux voyageurs, un homme et une femme, se trouvant dans son compartiment, l'avaient endormie en la chloroformant, et lui avaient dérobé une somme de 2.000 francs, touchée par elle à Orléans.

Une enquête est ouverte.

TRIPLE ASPHYXIE

Chambéry, 3 janvier. — Le docteur Manzetti, âgé de quatre-vingts ans, sa femme, âgée de soixante-neuf ans, et leur domestique, une jeune fille de quinze ans, habitant Saint-Gingolph (Haute-Savoie), ont été asphyxiés dans leur lit.

Un calorifère, dont la clef avait été fermée par inadvertance, avait saturé d'oxyde de carbone l'atmosphère de toute la maison et causé la mort des trois habitants.

Drame à la dynamite

Reims, 3 janvier. — Le nommé Edouard Gabriel, âgé de trente-cinq ans, vigneron à Leuvrigny, près d'Epernay, s'adonnait journellement à la boisson et rendait la vie impossible à sa femme. Celle-ci avait quitté le domicile conjugal pour aller chez ses parents à Jonquery. Hier, Gabriel Edouard qui avait fait maintes tentatives inutiles pour ramener sa femme, a voulu, étant en état d'ivresse, aller chez ses parents pour leur souhaiter la bonne année et embrasser son fils qui est sous leur garde.

Vu son état, Gabriel fut éconduit. Furieux, il résolut de se venger, et alla chercher une cartouche de dynamite pour faire sauter la maison de ses parents. Il s'y prit mal et la cartouche a fait explosion, lui arrachant les deux bras et lui brûlant la figure.

Edouard Gabriel est atrocement blessé. Les dégâts matériels sont peu importants.

Notre Almanach

DE 1907

est paru

PRIX : 0,40

Le réclamer à nos Vendeurs

FRANCO PAR LA POSTE, 0 fr. 65

Informations Régionales

Le double crime de Croix

Les valeurs retrouvées. — L'enquête continue. — Les bruits qui courent. — Mise en scène bizarre. — Les deux crimes ont-ils été commis à la même heure ?

Ainsi que nous l'avons annoncé hier matin, les valeurs appartenant aux deux malheureuses femmes lâchement assassinées dans la soirée du 31 décembre 1906, ont été retrouvées. Au cours de l'enquête dirigée par M. Forget, juge d'instruction, on a découvert sous une garde-robe une botte à biscuits en fer blanc contenant des obligations des Villes de Paris et de Bruxelles, des titres de rente et les deux livrets de caisse d'épargne appartenant aux victimes.

L'importance du vol est donc beaucoup moindre qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Pendant toute l'après-midi d'hier, M. Joly, commissaire de police, suivi de ses quatre gardes, ainsi que M. Dequeurre, commissaire, chef de la sûreté à Roubaix, accompagné d'un brigadier et de quatre agents, se sont livrés sur tout le territoire de Croix aux investigations les plus minutieuses, sans pouvoir malheureusement relever le moindre indice qui les mit sur la trace des criminels. Ajoutons qu'à partir d'hier, c'est M. Vérin, juge d'instruction, qui est chargé de suivre l'enquête.

CE QU'ON DIT...

Bien entendu, les bruits les plus divers ne cessent de courir sur cette mystérieuse affaire. Chacun se déclare certain de connaître le ou les assassins, et cependant les avis ne sont pas les mêmes.

Disons de suite que les bruits qui tendraient à accuser de ce crime M. Alphonse Jovenaux, qui découvrit le premier les cadavres, sèmblent complètement dénués de fondement.

En effet, M. Alphonse Jovenaux qui travaille la nuit au peignage de l'Epeule, est entré à l'usine le lundi soir à 5 h. 40 et n'en est sorti que le mardi matin à 5 heures et quelques minutes. Il ne peut donc en aucune façon être accusé de ce crime qui a eu lieu vers 9 heures du soir. M. Alphonse Jovenaux joint d'ailleurs à Croix d'une excellente réputation que n'ont pas toujours partagée cependant tous les membres de sa famille. En effet, une cabaretière du quartier nous a déclaré que si le frère de M. Jovenaux qui est mort depuis quelque temps existait encore, elle n'aurait pas hésité à le déclarer l'auteur du double meurtre. C'était d'après elle, un individu douteux,ne travaillant près que jamais, et qui devait de l'argent à tout le monde. Il avait cependant fini par rencontrer à son retour du régiment une vieille dame âgée de 55 ans et assez fortunée, qu'il avait épousée. Avec l'argent de sa femme il avait ouvert à Lille un commerce de liqueurs qui n'avait d'ailleurs pas prospéré.

Un autre membre de la famille avait également de son vivant une réputation déplorable. C'était un nommé Watteau, agent de police, père du jeune Watteau, le neveu de Mme Dessuslemoutier, et qui n'a laissé dans le quartier que des mauvais souvenirs le jeune Watteau, son fils, âgé de 18 ans, jouit par contre d'une excellente réputation.

LA MISE EN SCENE

En y réfléchissant bien, il semble que ce double crime n'a pas dû être commis par des *malfaiteurs de profession. En effet*, comment les habitués du crime opèrent-ils d'ordinaire ? Ils assassinent leurs victimes le plus rapidement possible, volent le plus qu'ils peuvent et s'enfuient immédiatement. Or, dans le cas du crime de Croix, il était particulièrement dangereux pour des malfaiteurs inconnus de stationner longtemps *dans une maison qui n'est séparée de l'estaminet* voisin que par un mur assez peu épais, à travers lequel le bruit des pas s'entend parfaitement. Puisque les pas des deux femmes étaient entendus de l'estaminet *Dhal, à plus forte raison ceux de plusieurs* hommes l'eussent-ils été.

De même pour le bruit des tiroirs jetés à terre et la vaisselle foulée et retournée en tous sens.

Or, de l'estaminet Dhal, on n'a absolument rien entendu. On n'y faisait cependant pas de bruit. Seuls, quatre consommateurs y jouaient aux cartes très tranquillement. Le crime a donc dû être commis par des personnes parfaitement au courant des lieux et des usages, qui ont pris toutes leurs précautions pour ne pas commettre le plus léger bruit. De plus, il est inadmissible que des professionnels de l'assassinat se soient acharnés à ce point sur les deux cadavres.

Mme Dessuslemoutier a certainement perdu connaissance en recevant sur la tête le terrible coup de bâton ou de matraque qui l'a défigurée.

A quoi bon alors l'avoir lardée de coups de couteau dont plusieurs étaient mortels ? Ceci ne peut s'expliquer que par la crainte des *malfaiteurs d'être dénoncés par* leur victime si toutefois elle revenait à la vie. Ils étaient donc connus d'elle !

Quant à Mlle Marguerite Dessuslemoutier, puisqu'elle est certainement morte *étranglée, pourquoi les malfaiteurs lui ont-ils* enfoncé une serviette entière dans la bouche, lié les mains avec une autre serviette, les pieds avec son propre tablier, et l'ont-ils pendue ensuite à la poignée d'une porte ?

Toute cette lugubre mise en scène semble absolument déplacée, et pourrait bien avoir été imaginée pour faire croire à l'assassinat par des professionnels que l'on est souvent disposé à croire raffinés en matière de cruauté, tandis que leur intérêt les pousse plutôt à achever leurs victimes le plus rapidement possible.

Quoi qu'il en soit les cadavres des deux malheureuses crient vengeance. Espérons que la justice la leur donnera bientôt.

L'HEURE DES CRIMES

Les deux crimes ont-ils été comme on le prétend, commis presque en même temps ?

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir il semble que Mme Dessuslemoutier *a été tuée bien avant* sa fille. En effet, celle-ci était encore vers 9 heures à l'épicerie du « Tonneau d'Or », au coin des rues de Roubaix et Pasteur, où elle était allée acheter un morceau de fromage de Hollande. Elle était même très pressée, et dit à la personne qui la servait qu'elle devait ainsi que sa mère se coucher tôt pour recevoir le lendemain les « étrennoeux » de bon matin.

Les malfaiteurs auront sans doute profité de l'absence de la jeune fille pour s'introduire dans la maison et assassiner d'abord la vieille dame. A son retour, la jeune fille aurait subi le même sort. Les deux femmes ayant été surprises séparément, cela expliquerait qu'aucune d'elles n'ait pu pousser le moindre cri d'alarme qui eut suffi pour prévenir les voisins.

Les funérailles auront lieu comme nous l'avons annoncé déjà, aujourd'hui vendredi, à 9 heures du matin.

× × ×

Nous lisons dans le *Journal de Roubaix* :

« Lundi soir, quelques heures avant le crime ,plusieurs individus de mine suspecte ont été aperçus postés près de l'église à quelques pas de l'habitation de Mme Dessusiesmoutiers.

Citons entr'autres , MM. Alfred Orgaert, l'abbé Delaeter, vicaire de l'église Saint-Pierre et Emile Cousaert ? ? ? »

DRAME PASSIONNEL

A ROUBAIX

Une jeune fille, lâchée par son amant, qui doit se marier avec une personne riche, tente de se suicider devant la porte de l'infidèle.

Il était sept heures et demie du matin, un agent de la garde descendante, passant sur le boulevard de Cambrai, aperçut une jeune personne couchée devant la porte d'une riche maison.

Une victime du froid, pensait-il en s'approchant, une victime du capital dut-il se dire lorsqu'il toucha le corps et contempla la maison.

Le sang rougissait le pavé et, dans la main droite de la personne qui barrait le trottoir, on pouvait voir briller le canon du revolver dont elle s'était servie.

On avait voulu se suicider.

Pourquoi ? C'est toujours la question que nous devons poser dans ces sortes d'affaires et quelquefois le pourquoi ne se rend pas.

Aujourd'hui cependant, nous avons pu tout connaître.

Voici l'affaire dans toute sa douloureuse vérité.

D'abord, l'idylle : M. C..., fils de gros propriétaires roubaisiens, trouve, sur sa route, une bobineuse qui sort de son atelier. Il la suit un soir, il la suit le lendemain, il la suit chaque fois qu'elle sort. La bobineuse remarque cette insistance, elle remarque aussi le suiveur. Un mot banal est lancé au passage, la conversation dure cinq minutes, puis dix minutes, on reste côte à côte pendant une demi-heure, puis un jour de printemps, d'été, d'automne ou même d'hiver, on reste ensemble tout à fait.

Florence Morant, tomba comme beaucoup d'autres, mais dans ce qu'on a coutume d'appeler une chute, elle conserva toute sa dignité, continuant à travailler, travaillant même avec plus d'ardeur.

Elle aimait et ne demandait rien, au contraire. Pendant les deux ans que durèrent les amours, elle ne cessa de le prouver.

Un beau matin, partant à l'atelier, elle entend parler d'un mariage. On accole l'un à l'autre deux noms. Le premier elle ne le connaît pas, mais le second, c'est autre chose, hélas !

S'agirait-il de son amant ? Le soir elle interroge.

Le deuxième acte vient de commencer.

L'amant jure sur toutes les têtes qui lui sont chères que jamais il ne quittera sa maîtresse.

Lui, fiancé, allons donc ! C'est folie de femme amoureuse !

Nous voyons la scène d'ici.

Hélas, un jour le doute n'est plus permis. L'amant prend femme, il a trahi ses serments, il espace de plus en plus ses visites.

Nouveaux reproches, nouvelles protestations, nouveau serments.

On croit à tout, lorsque l'on aime ; Florence Morant se sent rassurée.

Pas pour longtemps du reste, car le coup de massue ne tarde pas à venir.

M. G. C... se marie. Florence Morant qui connaît le nom de la future femme de son amant, court chez cette dernière. Elle montre les lettres reçues par elle. On ne veut rien entendre on l'éconduit.

Et alors devant la table elle écrit. Elle écrit au commissaire de police.

« Je me donne la mort pour mettre fin à mes chagrins, c'est M. G. C... qui est cause de ma mort. »

Sa main tremble en écrivant, mais elle se ressaisit pour signer : Florence Morant.

Elle écrit aussi à son infidèle ami ; la lettre es personnelle et ne fut pas décachetée.

Elle écrit à son père pour demander pardon.

Elle écrit à sa sœur, sans doute pour faire à celle-ci quelques confidences intimes. *Une sœur ne pardonne-t-elle pas, ne comprend-elle pas tout !*

Puis ces lettres terminées, elle se souvient qu'à l'une, au moins, on doit ajouter un post-scriptum.

Sur la lettre, au bas du papier adressé au commissaire on peut lire.

« Je désire être reconduite, chez moi, rue de l'Industrie, 5.

C'est fini, toutes les précautions sont prises, le jour commence à poindre. Le revolver en poche Florence Morant court vers le boulevard de Cambrai, s'arrête devant la porte de son amant. Deux détonations retentissent et la pauvre jeune fille roule sur le pavé.

Personne n'a bougé dans la maison. La porte est restée obstinément close.

Que pourrions-nous ajouter ? Presque rien.

Transportée dans un estaminet voisin, la désespérée y reçut les premiers soins et le docteur Felhoen appelé aussitôt la fit conduire à l'Hôpital. Elle s'était logée les deux balles dans la région de la tempe droite.

Je tremblais disait la malheureuse, couchée dans son lit, je tremblais, sans quoi je ne serais plus vivante.

Les médecins ne perdent pas l'espoir de la sauver,

Drame au revolver

A DUNKERQUE

Mercredi soir, à 6 heures, la femme Minne, née Marie Clereboudt, qui était depuis dix mois séparée de son mari, se trouvait au cabaret Dement, 6, rue de la Cunette, avec un nommé Anne, marbrier, depuis quelque temps son amant, quand le mari, Albert Minne, entra dans le cabaret.

— Je veux le parler, dit celui-ci à sa femme.

Quand elle l'eût suivi dans la rue, Minne *reprocha à sa femme de le tromper*. Puis, tirant un revolver, il déchargea deux fois son arme sur elle.

Fort heureusement, la femme Minne ne fut atteinte que d'une éraflure superficielle à la tête.

Le meurtrier s'enfuit. A minuit il alla se constituer prisonnier au commissariat central de police, en disant qu'il avait tué sa femme.

Il a été mis à la disposition du Parquet.

Société Républicaine des Conférences populaires

CONFERENCES DU SAMEDI 5 ET DU DIMANCHE 6 JANVIER 1907.

Samedi 5 janvier. — Section de Béthune. — Ville de Béthune, Conférence par M. Bujault, professeur sur la Libre Pensée et la Monarchie absolue.

Dimanche 6 janvier . — Section de Montreuil-sur-Mer. — Commune de Rebreuvelle, conférence par M. Buisson, publiciste à Paris, sur les « Retraites ouvrières et agricoles ».

Section de Cambrai. — Commune d'Iwuy, Conférence par M. Deneubourg, instituteur à Roubaix, sur « Victor Hugo et son évolution politique ».

Contributions indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département *le 14 mars 1907*.

Les conditions d'âge pour l'admission au surnumérariat sont fixées ainsi qu'il suit par les règlements :

Pour le service des bureaux, 19 ans au moins et 25 ans au plus ;

Pour le service actif, 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Néanmoins, peuvent être nommés surnuméraires à 18 ans les fils des employés des Contributions indirectes, les jeunes gens en possession du diplôme de bachelier, ainsi que ceux classé dans les 150 premiers admissibles à l'Ecole navale.

Les jeunes gens à qui il manque moins d'une année pour atteindre le minimum d'âge peuvent se présenter à l'examen; mais, s'ils sont reconnus admissibles, ils ne sont appelés à commencer leur surnumérariat qu'à l'âge réglementaire.

Pour les postulants qui justifient de serv

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N. 34

FIÈVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

PREMIERE PARTIE

Le Crime de Jacques Tougeret

XII

La lettre

La néfaste année de 1870 était commencée depuis plus de deux mois et les dames d'Arville n'avaient rien écrit depuis six semaines.

A ce moment un incident assez banal mit le comble aux tortures et aux soucis de M. de Bures.

Une vieille dame, veuve d'un ancien ministre, fiée avec le jeune homme et sa mère, et un peu leur parente, mais une parente pauvre, la baronne Durieux, vint dîner rue de la Baume.

De plus en plus souffrante et fatiguée des mechancetés que la baronne, au courant de tous les scandales de Paris, ne cessait de débiter, Mme de Bures se retira aussitôt après le repas et la vieille dame resta seule en tête à tête avec le jeune homme.

A cette époque, la veuve du ministre jouissait d'une réputation détestable.

Femme d'esprit, mais aigrie par la perte d'une fortune que son mari tombé du pouvoir avait dissipée en fausses spéculations, vivant d'une maigre rente qui lui permettait à peine de payer un modeste loyer de dix-huit cents francs et une petite bonne à tout faire, déjeunant le matin d'une tasse de café et dînant le soir en pique-assiette un peu partout, chez des parents éloignés ou de simples connaissances, qu'elle amusait de ses historiettes, elle passait pour posséder la langue la plus caustique et au besoin le plus venimeuse de Paris, ce qui n'est pas peu dire.

Etendue dans le salon, sur les amples coussins d'une large bergère, devant un grand feu, elle savourait lentement, avec la volupté d'une chatte qui boit du lait, une tasse d'excellent moka, lorsque, remarquant la tristesse profonde de Robert qui laissait errer au plafond ses yeux vagues, elle lui demanda d'une voix pleine d'une affection trop mielleuse pour être sincère :

— Toujours des regrets ?

Il soupira :

— Toujours et quelles inquiétudes !

Trop heureux de pouvoir parler de l'absente, il ajouta en éclatant :

— Je vous avoue que je suis terriblement affecté, tourmenté, désespéré.

La vieille baronne trempa ses lèvres dans son café et les fit claquer ensuite, en secouant la tête d'une certaine façon.

Puis elle dit :

— Vous avez raison, mon pauvre ami... Tout ça n'est pas clair.

Elle repose sa tasse, une fort belle porcelaine de vieux Sèvres sur le guéridon placé à portée de sa main et continua :

— Ou plutôt, mon cher enfant, si je ne craignais de vous froisser, je dirais que ça l'est trop !

— Comment ?

— Hum !

La baronne toussa deux ou trois fois.

Il y a des choses terriblement difficiles à dire.

La veuve du ministre se trouvait rarement embarrassée, mais le cas était épineux.

Elle connaissait l'ombrageuse susceptibilité de la jeune homme, son attachement aux dames d'Arville, son respect pour elles.

Elle se gratta le menton dont quelques poils de barbe piquaient la peau devenue, au grand désespoir de la baronne, rugueuse et parcheminée.

Et se décidant :

— Tant pis, siffla-t-elle, et cependant vous m'en voudrez...

— Moi ?

— Vous ! Bien que je ne me risque à parler que dans votre intérêt, car après tout il y a des choses qui courent le monde et qu'il vous faut savoir...

— Quoi donc ?

— Vous n'entendez plus parler de ces dames...

— D'Arville ?

— Sans doute... De qui voulez-vous qu'il soit question ?

— Jamais, c'est vrai !

— Eh ! ce silence est assez significatif, il me semble. Il ne vous dit rien ?

— Il m'inquiète... Il m'affole !

— Et c'est tout ?

— En effet, c'est tout !

— Eh bien ! mon pauvre enfant, ce n'est pas assez. Il devrait vous éclairer !

— Sur quoi ?

— Sur ce qui se passe.

— Que se passe-t-il ?

— Ah çà ! soyons sérieux, Robert, je vous en prie. En ce moment, nous jonglons aux propos interrompus... Vous êtes inquiet...

— Oh ! oui.

— Vous le dites et je vous crois. D'ailleurs vous avez mille raisons de l'être. Vous aimez Mlle d'Arville ?

— De toute mon âme !

La baronne prononça lentement :

— Etes-vous bien sûr qu'elle ait les mêmes sentiments pour vous ?

L'intention malveillante de cette question était si claire que l'amoureux leva la tête et regarda la vieille dame un instant avant de répondre.

Ce ne fut pas sans effort qu'il demanda :

— Auriez-vous des raisons d'en douter ?

— Oh ! mon Dieu, fit-elle, peut-être, mais en tout cas, très vagues et, je l'espère, mon cher enfant, sans fondement sérieux... Seulement...

— Seulement ?...

Elle hésita.

— C'est que, fit-elle, en minaudant, j'ai peur de vous blesser, d'augmenter l'inquiétude où je vous vois... Je voudrais tant vous savoir content, heureux, mon ami... Vous méritez si bien de l'être !...

— Oh ! ne craignez rien, s'écria-t-il en mettant pour la première fois son âme à nu, car, de même que la plupart des natures fières et délicates, il restait froid en apparence et dissimulait ses plus grandes douleurs et ses plus grandes joies sous un masque impénétrable ; depuis quelque temps j'ai passé par tant d'angoisses, d'anxiétés et de doutes que rien désormais ne peut me paraître plus cruel que l'incertitude dans laquelle je me débats. Aidez-moi à en sortir et vous aurez droit à toute ma reconnaissance. Le silence de Mlle d'Arville est inexplicable.

— Croyez-vous ?

— Il faut que sa santé soit compromise, sa raison peut-être....

— La santé, je ne dis pas, insinua la baronne ; pour la raison, je la crois plus solide que jamais...

— Mais alors ?...

La vieille dame baissa la voix et, affectueusement penchée vers le jeune homme :

— *N'avez-vous jamais entendu parler de* fautes commises par de jeunes filles de notre monde ? demanda-t-elle.

— De fautes ? répéta Robert les sourcils froncés.

— De faiblesses, si vous aimez mieux, de ces défaillances qu'explique une surprise des sens... ou parfois un caprice ?...

— Madeleine en est incapable.

— Soit.

— Je la connais depuis son enfance !

— C'est entendu.

— Elle est la pureté même...

— *Toutes les femmes peuvent en dire autant* jusqu'à leur premier faux pas...

— Je vous en supplie, pas un mot de plus.

— Ah ! que voilà bien l'amour avec son éternel bandeau sur les yeux, s'écria la baronne en souriant avec indulgence.

Le vicomte se leva et fit quelques pas dans le salon.

Au fond il était très irrité des allusions de la vieille dame à une faute possible de Madeleine.

Son cœur se révoltait contre de telles insinuations et, sans qu'il le voulût, elles devaient néanmoins accroître le trouble de son esprit et redoubler ses craintes.

Brusquement il se tourna vers la baronne et demanda :

— Enfin que voulez-vous dire ?

— Voyons, fit-elle avec une bonté admirablement feinte, donnez-vous la peine de réfléchir... Pourquoi Mme d'Arville se serait-elle brusquement séparée du monde ?

— Elle ne l'a jamais aimé.

— Soit, mais elle y a vécu ; c'est son milieu... Ses intérêts, ses amitiés l'obligent à s'y tenir et à compter avec lui !... Que la santé de sa fille la contraigne à passer quelque temps dans le Midi, est-ce une raison de cacher son adresse, le lieu de sa résidence, de rompre avec ses meilleurs amis, de ne pas leur donner signe de vie ?...

— Continuez.

— Elle a des domestiques à Paris. Pourquoi ce mot d'ordre qui leur ferme la bouche, cette conspiration du silence ?

— Mme d'Arville a toujours été très volontaire ou du moins très indépendante.

— Soit encore... J'admets qu'elle se dispense de correspondre avec des indifférents, mais avec vous, *le futur de sa fille, son ami* d'enfance, un fils presque... En somme, votre honneur est lié au sien... Vous avez le droit de savoir...

Il objecta au hasard :

— Quelques empêchements...

La baronne eut un petit geste dédaigneux.

— Je n'en connais pas d'autres que ceux qui peuvent résulter de sa volonté... Une dépêche est vite expédiée... Quelques lignes s'écrivent au courant de la plume, et là... rien ! Or, une seule explication peut paraître plausible.

— Laquelle ?

— Notez que je n'affirme pas... je dis : peut paraître...

— Soyez nette !

— Vous le voulez ?... J'y consens. Mme d'Arville veut gagner du temps, quelques mois !... Un bruit court, faux, c'est possible, malveillant certainement...

Et la vieille dame acheva lentement :

— Madeleine, cette pauvre jeune fille tenue trop longtemps à la campagne, loin de toute distraction, aurait succombé aux tentations de l'ennui, trouvé quelque voisin aimable, séduisant...

— C'est faux ! s'écria le vicomte en se levant.

— Mais je ne demande pas mieux !

— Calomnie !

— Dites mensonge, si vous y tenez. Inven-